

CERTIFICATION

PERFORMANCE DE LA VALEUR DE LA VARIATION TEMPORELLE DES ROBINETS THERMOSTATIQUES

Liste de prix 2019

en application du référentiel de certification de la performance de la valeur
de la variation temporelle des robinets thermostatiques

(Les montants indiqués s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur)

Version du 07/01/2019

Tarif applicable et Conditions de facturation

1. TARIF APPLICABLE

1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
412	FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE) ⁽²⁾	1 792
INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION ^{(1) (2)}		
415	. Par type robinet thermostatique	504
811	. Frais pour modification de contrat	4 heures

1.2. SUIVI DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

	PRESTATIONS	TARIFS
722	FRAIS FIXES DE REDEVANCE ANNUELLE	
	. Frais de redevance	1 176
INSTRUCTION DE DOSSIERS D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE ET DE MAINTIEN ^{(1) (2)}		
417	. Par type robinet thermostatique	504
314	Temps supplémentaire, le cas échéant, par heure	168

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 168 € HT

2. CONDITIONS DE FACTURATION

Les conditions de facturation sont précisées dans le document Terms and Conditions en annexe en lieu et place de la en partie 4 du Référentiel de certification de la performance de la valeur de la variation temporelle.

Les conditions de paiement sont mentionnées sur les factures.

L'envoi des factures est effectué uniquement par mail. Une copie papier de la facture est disponible sur demande.